



SALLES DE MUSCULATION REGLEMENT D'UTILISATION

Les salles de musculation et l'accès aux engins sont **réservés exclusivement aux détenteurs de la carte de musculation délivrée par le Service des sports UNIL/EPFL.**

1. Accès

- La carte de musculation doit être déposée sur le support à cartes disposé à l'entrée de la salle pour chaque entraînement et reprise à la fin de celui-ci. En cas de non respect, le surveillant peut interrompre la séance pour effectuer un contrôle.
- L'accès aux salles de musculation ne peut se faire que durant les heures d'ouverture officielles.
- Sur demande du surveillant, du concierge ou d'un membre de la Direction des sports universitaires, les utilisateurs déclineront leur identité en présentant la carte de musculation et respecteront les consignes demandées.
- En cas de comportement litigieux et du non respect du lieu, la Direction des sports universitaires se réserve le droit d'exclure pour une durée indéterminée la personne concernée, voire même d'entamer contre elle une procédure judiciaire appropriée.

2. Respect du lieu

- Le port de vêtements et de chaussures de sport dédiés à la pratique en intérieure est obligatoire.
- L'emploi d'une serviette propre sur les appareils et tapis de sol est obligatoire.
- Chaque usager nettoie sa place et son matériel après utilisation au moyen des produits de nettoyage prévus à cet effet et selon l'usage normal.
- Chaque usager range le matériel à sa place après utilisation.
- Il est interdit de toucher aux écrans géants et TV.
- La nourriture ainsi que les boissons alcoolisées sont interdites dans les salles d'entraînement.
- Les sacs de sport sont interdits, ils doivent être déposés dans les casiers du centre sportif prévus à cet effet.
- Il est interdit de sortir le matériel de la salle dans lequel il est placé.
- L'utilisation d'haltères libres est interdite en dehors de la zone prévue à cette effet.



3. Responsabilité / accidents

- Un contrôle médical préalable est recommandé pour déterminer si l'état de santé de l'utilisateur autorisé permet, sans restriction, l'entraînement aux différents appareils.
- Le Service des sports UNIL/EPFL décline toute responsabilité en cas d'accident survenant pendant et après l'entraînement.
- Les utilisateurs autorisés sont tenus de s'assurer personnellement contre les accidents.
- Chaque cas d'accident doit être annoncé à la Direction des sports universitaires (bip du surveillant avec un téléphone du centre sportif : 26 40).

4. Concept

- Le concept affiché permet un entraînement équilibré indispensable au bien-être. Il a été élaboré par le Service des sports universitaires en collaboration avec les milieux médicaux, paramédicaux et sportifs. Il est donc recommandé sans réserve et peut être obtenu auprès de notre secrétariat.

La Direction des sports universitaires vous souhaite un excellent entraînement et appelle à la responsabilité de chacun pour un bon fonctionnement du matériel mis à disposition.

Numéros de téléphone importants

Pour les appels internes, le 115 et les bips, veuillez utiliser les téléphones rouges.

Direction des sports	externe	021/692 21 50
	interne	21 50
Surveillant (local)	externe	021/692 26 40
	interne	26 40
Urgence		115